



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2 et 3.3

N° de la demande : 2011-1563
Demande : B.3.2 (Modification des étiquettes du produit – Délai d'application)
B.3.3 (Modification des étiquettes du produit – Nombre ou fréquence d'application)
Produit : NEU1173H RTU avec applicateur Pull'n Spray
Numéro d'homologation : 29531
Matière active (m.a.) : fer (présent sous forme de FeHEDTA) (IRN)
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2078706

But de la demande

La présente demande vise à établir des limites maximales de résidus (LMR) pour couvrir les résidus de chlorantraniliprole dans ou sur le café et le riz importés. Les LMR couvrant l'utilisation illimitée d'adjuvant aux É.-U. sur les fruits à pépins (groupe de cultures 11) et les fruits à noyau (groupe de cultures 12) importés au Canada, ainsi que la modification du délai d'attente avant récolte (DAAR), également demandé sur l'étiquette de l'insecticide Altacor national, (S2009-0132; de 14 à 5 jours pour les fruits à pépins et de 10 à 1 jour pour les fruits à noyau) sont également examinées dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande puisque le chlorantraniliprole est déjà homologué au Canada.

Évaluation sanitaire

Des données sur les résidus de chlorantraniliprole dans le café et le riz ont été présentées pour appuyer l'importation de ces produits des É.-U. au Canada. De plus, des essais comparatifs relatifs aux fruits à noyau (GC 12) et des données sur les résidus concernant les fruits à pépins (GC 11) ont été examinés afin d'appuyer l'utilisation illimitée d'adjuvant.

Limites maximales de résidus

D'après les résidus maximums relevés dans les cultures traitées conformément aux instructions de l'étiquette, les LMR de chlorantraniliprole dans et sur les récoltes seront établies comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus de chlorantraniliprole dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits agricoles crus (PAC).

TABEAU 1 : Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale (g de m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie	LMR recommandée
			Min	Max			
Café	Foliaire / 157 g de m.a./ha	7-8	0,10	0,12	4,4		0,15 (Haricot vert) 1,0 (instantané)
Riz	Traitement de la graine/ ~560 g de m.a./ha (~0,1 mg de m.a./graine)	s.o.	<0,01	0,087	-	-	0,15
Pêche	Foliaire / 225 (avec utilisation d'adjuvant)	1	0,04	1,12	-	1,0	2,5
Prune							
Cerise							
Pomme	Foliaire / 225 (avec utilisation d'adjuvant)	5	0,01	0,39	-	0,30	0,40
Poire							

Aucun examen de l'exposition professionnelle ou de la toxicité n'était requis pour la présente demande.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusions

Après examen de l'ensemble des données disponibles, les LMR pour les cultures des É.-U. importées au Canada sont recommandées afin de couvrir les résidus de chlorantraniliprole. Les résidus de chlorantraniliprole dans ces denrées cultivées aux LMR établies ne poseront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, que ce soient les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Références

PMRA #	Reference:
1701297	2008, Chlorantraniliprole registration plan (residues) - Collaboration between DuPont Crop Protection and the IR-4 project , DACO: 7.4.1
1693491	2007, Test report on DPX-E2Y45 residue after application of DPX-E2Y45 35% WG insecticide to coffee crops, DACO: 7.4.1
1693492	2007, Analysis report on DPX-E2Y45 residue after application of DPX-E2Y45 35% WG insecticide to coffee crops, DACO: 7.4.1
1693493	2007, Test report on DPX-E2Y45 residue after application of DPX-E2Y45 35% WG insecticide to coffee crops, DACO: 7.4.1
1693494	2007, Test report on DPX-E2Y45 residue after application of DPX-E2Y45 35% WG insecticide to coffee crops, DACO: 7.4.1
1693481	2008, Magnitude of chlorantraniliprole residues in rice combined with magnitude of chlorantraniliprole residues in processed fractions of rice following seed treatment with chlorantraniliprole (DPX-E2Y45) 60FS - U.S., 2007, DACO: 7.4.1
1693498	2008, Request and justification for a waiver of poultry feeding study with chlorantraniliprole, DACO: 7.5
1787235	2008, Request for removal of adjuvant restrictions from the Clorantranililprole 35WG label, DACO: 7.8

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.